



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BENZINE 60/95

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	BENZINE 60/95
Numéro du produit	10828
Synonymes; marques commerciales	SBP 60/95 LNH, SBP 60/95, BENZINE 60/95 EXXON

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Industrie solvant revêtement de surface Produit d'entretien. Produit chimique utilisé pour le synthèse et/ou la formulation de produits industriels ou de laboratoire Lubrifiant. Additif pour carburant.
--------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	10828

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Flam. Liq. 2 - H225
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 2 - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



BENZINE 60/95

Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
Contient	ESSENCE, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <5% N-HEXANE, HYDROCARBONS, C6, ISOALKANES, <5% N-HEXANE

2.3. Autres dangers

Les vapeurs de solvants peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

ESSENCE, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <5% N-HEXANE	60-100%
Numéro CAS: —	Numéro CE: 921-024-6
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475514-35-XXXX
Estimation de la toxicité aiguë (orale) :	
DL ₅₀ 5840 mg/kg, Orale, Rat	
Estimation de la toxicité aiguë (cutanée) :	
DL ₅₀ 2920 mg/kg, Cutanée, Rat	
Estimation de la toxicité aiguë (inhalation) :	
CL ₅₀ 25.2 mg/l, Inhalatoire, Rat	
Classification	
Flam. Liq. 2 - H225	
Skin Irrit. 2 - H315	
STOT SE 3 - H336	
Asp. Tox. 1 - H304	
Aquatic Chronic 2 - H411	

BENZINE 60/95

HYDROCARBONS, C6, ISOALKANES, <5% N-HEXANE		10-30%
Numéro CAS: 64742-49-0	Numéro CE: 931-254-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484651-34-XXXX
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Contact cutané	Irritation cutanée.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Le produit est très inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

BENZINE 60/95

Produits de combustion dangereux Oxydes de : Carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Éviter l'inhalation d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Éviter l'inhalation de vapeurs/spray et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Matériaux appropriés pour conteneurs: Acier. Acier inoxydable. Polyéthylène. Matériaux inappropriés pour conteneurs: Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

ESSENCE, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <5% N-HEXANE

Commentaires sur les composants Recommandations du fournisseur.

BENZINE 60/95

DNEL	Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 773 mg/m ³
	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2035 mg/m ³
	Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 699 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 608 mg/m ³
	Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 699 mg/m ³

HYDROCARBONS, C6, ISOALKANES, <5% N-HEXANE (CAS: 64742-49-0)

DNEL	Industrie - Cutanée; Effets systémiques: 13964 mg/kg/jour
	Industrie - Inhalatoire; Effets systémiques: 5306 mg/m ³
	Consommateur - Cutanée; Effets systémiques: 1377 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Effets systémiques: 1137 mg/m ³
	Consommateur - Ingestion; Effets systémiques: 1301 mg/kg/jour

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Protection des yeux/du visage Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc nitrile. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.35 mm. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Absence de données.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point d'écoulement	Pas d'information disponible.
Point de congélation	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	66 - 98°C
Point d'éclair	-20°C
Taux d'évaporation	11 (acétate de butyle = 1)

BENZINE 60/95

Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 1.0 % Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 8.0 %
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	14 kPa @ 20°C
Densité de vapeur	3.2
Densité relative	0.7 @ 15°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage	log Pow: 4.0 - 5.1
Température d'auto-inflammabilité	258°C
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	0.5 cSt @ 20°C
Propriétés explosives	Absence de données.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.
<u>9.2. Autres informations</u>	
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	93
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatil	Ce produit contient au maximum 84% de COV.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Le produit est très inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

BENZINE 60/95

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes des substances suivantes: Carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2.000,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2.000,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Espèces Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Essais de génotoxicité - in vivo Absence de données.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Ne contient pas de substance avérée cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction - développement Absence de données.

BENZINE 60/95

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Organes cibles Système nerveux central

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Absence de données.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation

Peut provoquer une irritation du système respiratoire. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Ingestion

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Contact cutané

Irritant pour la peau.

Contact oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Informations toxicologiques sur les composants

ESSENCE, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <5% N-HEXANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5.840,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) OECD 401

ETA orale (mg/kg) 5.840,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2.920,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) OECD 402

ETA cutanée (mg/kg) 2.920,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 25,2

Espèces Rat

Indications (CL₅₀ inhalation) OECD 403

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 25,2

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

BENZINE 60/95

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Pas d'information disponible.
<u>Sensibilisation respiratoire</u>	
Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.
<u>Sensibilisation cutanée</u>	
Sensibilisation cutanée	Pas d'information disponible.
<u>Mutagenicité sur les cellules germinales</u>	
Essais de génotoxicité - in vitro	Pas d'information disponible.
<u>Cancérogénicité</u>	
Cancérogénicité	Pas d'information disponible.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	
Toxicité pour la reproduction - fertilité	Pas d'information disponible.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	
Exposition unique STOT un	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	
Exposition répétée STOT rép.	Pas d'information disponible.
<u>Danger par aspiration</u>	
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<u>Toxicocinétique</u>	
	La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.
Inhalation	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion de grandes quantités peut provoquer une perte de conscience.
Contact cutané	Irritant pour la peau.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.
<u>HYDROCARBONS, C6, ISOALKANES, <5% N-HEXANE</u>	
<u>Toxicité aiguë - orale</u>	
Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg)	5.000,0
Espèces	Rat
<u>Toxicité aiguë - cutanée</u>	
Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg)	3.000,0

BENZINE 60/95

Espèces	Lapin
<u>Toxicité aiguë - inhalation</u>	
Indications (CL₅₀ inhalation)	OECD 403
ETA inhalation (vapeurs mg/l)	20,0
<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	
Données sur l'animal	Irritant pour la peau.
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Sensibilisation respiratoire</u>	
Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Sensibilisation cutanée</u>	
Sensibilisation cutanée	Pas d'information disponible.
<u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	
Essais de génotoxicité - in vitro	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Cancérogénicité</u>	
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	
Toxicité pour la reproduction - développement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	
Exposition unique STOT un	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	
Exposition répétée STOT rép.	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Danger par aspiration</u>	
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<u>Inhalation</u>	
Inhalation	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
<u>Ingestion</u>	
Ingestion	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
<u>Contact cutané</u>	
Contact cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Irritant pour la peau.
<u>Contact oculaire</u>	
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire sévère.

BENZINE 60/95

Dangers chroniques et aigus pour la santé	Contient une substance/un groupe de substances qui est susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Organes cibles	Système nerveux central Trachée gastro-intestinale Peau Système respiratoire, poumons

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants**ESSENCE, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <5% N-HEXANE**

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

HYDROCARBONS, C6, ISOALKANES, <5% N-HEXANE

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité Toxique pour les organismes aquatiques.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LL₅₀, 96 heures: >13.4 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 3 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 29 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 72 heures: 6.3 mg/l, Daphnia magna

Informations écologiques sur les composants**ESSENCE, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <5% N-HEXANE**

Toxicité Toxique pour les organismes aquatiques.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LL₅₀, 96 heures: 11.4 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques EL₅₀, 48 heures: 3 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques EL₅₀, 72 heures: 30 - 100 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

HYDROCARBONS, C6, ISOALKANES, <5% N-HEXANE

Toxicité Toxique pour les organismes aquatiques.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 48 heures: >1 mg/l, Oryzias latipes (médaka)
Données de références croisées.

BENZINE 60/95

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CL ₅₀ , 48 heures: 3.87 mg/l, Daphnia magna Données de références croisées.
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 55 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata Données de références croisées.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La substance est facilement biodégradable.

Informations écologiques sur les composants

ESSENCE, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <5% N-HEXANE

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Biodégradation	Eau - Dégradation 81: 28 jours

HYDROCARBONS, C6, ISOALKANES, <5% N-HEXANE

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
---	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit contient des substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage log Pow: 4.0 - 5.1

Informations écologiques sur les composants

ESSENCE, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <5% N-HEXANE

Potentiel de bioaccumulation	Le produit contient des substances potentiellement bioaccumulables.
Coefficient de partage	log Pow: 3.4 - 5.2

HYDROCARBONS, C6, ISOALKANES, <5% N-HEXANE

Potentiel de bioaccumulation	Le produit contient des substances potentiellement bioaccumulables.
Coefficient de partage	log Pow: 4

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

ESSENCE, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <5% N-HEXANE

Mobilité	Le produit est insoluble dans l'eau.
Tension de surface	21.2 mN/m @ @ 20°C

HYDROCARBONS, C6, ISOALKANES, <5% N-HEXANE

Mobilité	Le produit est insoluble dans l'eau.
-----------------	--------------------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

BENZINE 60/95

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

ESSENCE, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <5% N-HEXANE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

HYDROCARBONS, C6, ISOALKANES, <5% N-HEXANE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

Informations écologiques sur les composants

ESSENCE, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <5% N-HEXANE

Autres effets néfastes La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

HYDROCARBONS, C6, ISOALKANES, <5% N-HEXANE

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les matériels tels que les chiffons et lingettes qui sont contaminés avec des liquides inflammables peuvent s'auto-inflammer après utilisation et doivent être stockés dans des conteneurs résistant au feu à couvercles hermétiques et fermetures automatiques.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 3295

N° ONU (IMDG) 3295

N° ONU (ICAO) 3295

N° ONU (ADN) 3295

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

BENZINE 60/95

Nom d'expédition (ADR/RID)	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (CONTAINS HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE, HYDROCARBONS, C6, ISOALKANES, <5% N-HEXANE)
Nom d'expédition (IMDG)	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (CONTIENT ESSENCE, C6-C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLIQUES, <5% N-HEXANE, HYDROCARBONS, C6, ISOALKANES, <5% N-HEXANE)
Nom d'expédition (ICAO)	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE, HYDROCARBONS, C6, ISOALKANES, <5% N-HEXANE)
Nom d'expédition (ADN)	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (CONTAINS HYDROCARBONS, C6-C7, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <5% N-HEXANE, HYDROCARBONS, C6, ISOALKANES, <5% N-HEXANE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Code de classement ADR/RID	F1
Etiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division ICAO	3
Classe ADN	3

Etiquettes de transport**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II
Groupe d'emballage (ADN)	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

EmS	F-E, S-D
Catégorie de transport ADR	2
Code de consignes d'intervention d'urgence	3YE
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	33

BENZINE 60/95

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3 Numéro d'entrée: 40

Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs

P5c E2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.
DSL

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

BENZINE 60/95**Taiwan (TCSI)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Flam. Liq. 2 - H225: Sur la base de résultats de test. Skin Irrit. 2 - H315: Méthode par le calcul. Aquatic Chronic 2 - H411: Méthode par le calcul. Asp. Tox. 1 - H304: Méthode par le calcul. STOT SE 3 - H336: Méthode par le calcul.

BENZINE 60/95

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 29-03-23

Numéro de version 1.002

Remplace la date 17-09-20

Numéro de FDS 10828

Statut de la FDS Approuvé.

Mentions de danger dans leur intégralité H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Signature Jitendra Panchal